

Grand-Figeac : Points particuliers communautaires
d'octobre 2016 à février 2017 .

(certains sujets ayant été abordés lors de précédents comptes-rendus effectués depuis avril 2014,
seules leurs évolutions sont relatées ci-dessous)

1) Dépenses de fonctionnement 2016 imprévues :

A mi-exercice 2016, le montant des dépenses imprévues en fonctionnement (136013 €) a dépassé les 90% de celui inscrit au budget principal (150000 €), sans que des explications claires ne soient fournies par le Vice-président chargé des finances (Mellinger) en conseil communautaire. Cela a obligé le conseil à abonder ce chapitre par une décision modificative afin de ramener ces dépenses à hauteur de 61842 € au 30.06.2016.

2) Transport à la demande :

Organisé par le Grand-Figeac sur 24 lignes en 2015, le transport à la demande se fait en partenariat avec les départements du Lot et de l'Aveyron ainsi que la Région. Il coûte chaque année 56000 € dont 20000 payés par notre intercommunalité. En 2015, seulement 2256 voyages ont été comptabilisés, soit une moyenne de 6 voyageurs par jour. Le 17 octobre 2016, le Grand-Figeac a lancé une étude afin d'optimiser les lignes existantes, de proposer d'autres trajets, et de mieux communiquer pour valoriser ce service.

3) Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Figeac :

Après 4 années de travaux et une enquête publique effectuée en juin 2016, le SCoT du Pays de Figeac a été approuvé fin 2016. Ses orientations auront pour finalité de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles de ce territoire.

Les différents documents d'urbanisme locaux (PLU notamment) devront être rendus compatibles avec le SCoT dans un délai d'un an ou de 3 ans si cela nécessite d'engager une révision (comme à Figeac). Le Pays de Figeac procédera au suivi des conditions d'application du SCoT, il délibérera sur son maintien en vigueur ou sur sa mise en révision complète ou partielle dans un délai maximum de six ans.

4) Refus de la prise de compétence « Plan local d'urbanisme intercommunal »(PLUi) dès 2017 :

Bien que la CC du Haut Ségala exerce déjà la compétence PLUi et intègre le Grand-Figeac en janvier 2017, les élus du Grand-Figeac ont adopté le 14.12.2016 une motion exprimant leur refus d'étendre cette compétence dès 2017 sur la totalité de leur nouveau territoire, estimant trop prématûr de l'exercer sur 92 communes qui représentent près de 25% du territoire départemental avec une densité de population de 35 habitants au km² seulement et alors que plus de 20 PLU sont en cours d'élaboration.

Le Grand-Figeac aura donc cinq ans pour exercer la compétence PLUi. Néanmoins, au regard des textes législatifs, l'Etat oblige les communautés de communes à prendre en charge dès 2017 la planification des documents d'urbanisme, donc la maîtrise d'ouvrage, ce qui inquiète les Maires en termes de transfert de responsabilité.

5) Droit d'expression des élus au sein du bulletin d'information du Grand-Figeac :

Suite à une demande des élus minoritaires de Figeac en 2014 et après deux ans d'étude de la procédure à adopter pour une communauté de communes qui ne présente pas de groupes politiques représentatifs, deux espaces d'expression sont désormais attribués aux conseillers communautaires dans chaque bulletin d'information du Grand-Figeac : l'un réservé aux « Conseillers de la majorité communautaire », l'autre aux « Conseillers n'appartenant pas à la majorité communautaire » (certains élus communautaires n'osant pas prendre une position franche, le 1^{er} espace s'appellera « Tribune libre »).

Le texte déposé (un mois avant la parution du bulletin) au siège du Grand-Figeac par un (ou plusieurs) élu(s), afin d'être publié dans un des deux espaces d'expression, ne devra pas dépasser 1200 signes (ponctuation et illustration comprises). Il ne peut concerner que des sujets d'intérêt communautaire conformes aux compétences exercées par le Grand-Figeac.

6) Recrutement d'un Chargé de mission Viticulture :

Le 14 décembre 2016, le Président du Grand-Figeac a fait part de son ambition de créer un vignoble (5 ha ont été repérés dans l'emprise du lycée agricole de La Vinadie pour démarrer ce projet) dans le cadre d'une politique publique en faveur de l'agriculture et du développement local. Après audition de 3 candidats, il a retenu une chargée de mission pour accompagner ce projet avec un contrat de 6 mois renouvelable.

Plusieurs conseillers communautaires (17 abstentions et 4 votes contre) ont émis des réserves pour les motifs suivants :

- Idée farfelue alors que les recrutements sont estimés insuffisants dans des domaines plus prioritaires (CIAS, Petite enfance, ...);
- Niveau (A) du recrutement excessif au regard des diplômes de l'intéressée, par rapport à certains employés communaux de catégorie C ;
- Zone de prospection viticole envisagée moins intéressante que les abords de certaines petites communes du Grand-Figeac.

7) Gouvernance du nouveau Grand-Figeac :

Suite à l'intégration de la CC du Haut Ségala et de la commune de Balaguier d'Olt (Aveyron), le Grand-Figeac rassemble, depuis le 1^{er} janvier 2017, 92 communes pour une population de 45066 habitants. Mis à part A. Mellinger qui s'est désisté pour laisser une place à un représentant du Haut Ségala (tout en restant au bureau de la CC qui, avec 39 membres, est chargé de préparer les Conseils communautaires), les Vice-Présidents sortants ont été réélus sans chercher à savoir quel serait le périmètre exact de leurs responsabilités.

M. Malvy, souhaitant conforter son pouvoir en faisant élire le maximum de Vice-Présidents (plutôt que de resserrer l'exécutif communautaire comme à Cahors), a évité de définir le domaine de compétences à leur attribuer avant le vote (procédure appliquée pourtant en avril 2014), étant donné qu'il a 15 Vice-Présidents pour 18 commissions consultatives à piloter (12 thématiques + 6 territoriales). Il s'est arrogé le droit de répartir ces fonctions a posteriori et ne souhaite pas que les commissions territoriales traitent d'autres sujets que de voirie (manière d'occulter les spécificités de chacun des 6 territoires afin de ne pas avoir localement de problème de gouvernance...).

Quant au Conseil communautaire, il atteint dorénavant 126 membres dont 21 représentant Figeac. De même, la mutualisation de structures ne se traduit pas pour autant par une baisse des charges en personnel : outre la reconduction de l'ensemble des salariés territoriaux, le

DGS du Grand-Figeac déclara le 16.01.2017 que 5 ETP supplémentaires ont été recrutés en 2016 et que l'effectif des personnels employés par la CC est de 192 (213 en incluant le CIAS).

8) Aménagement du parc d'activités Herbemols :

Au niveau national sur ces 15 dernières années, 35 bassins d'emploi ont connu une progression de l'emploi industriel, parmi les 304 bassins recensés ; la zone d'emploi de Figeac se place en 6^{ème} position. La zone de l'Aiguille comptait 990 emplois en 2007, elle totalise 1490 emplois en 2016 ; des sociétés installées sur la zone (Figeac-Aéro surtout) ont besoin de développer leurs activités dans la nécessaire continuité du site existant et d'autres seraient intéressées pour s'y implanter. En répondant aux besoins des entreprises, le Grand-Figeac espère accompagner sur celle-ci la création de 400 à 500 emplois supplémentaires d'ici 2020.

Dans ce contexte, le Conseil communautaire a approuvé le 22.12.2016 le projet d'aménagement du parc d'activités Herbemols (extension de l'Aiguille à l'Est de la RD 822) sur une surface de 98835 m² pour un coût global d'opération estimé à 6,6 M€ HT comprenant les études, les acquisitions foncières, les travaux d'aménagement (dont 173 k€ HT pour révision de prix si aléa technique), la maîtrise d'œuvre (193 k€ HT). A l'issue des travaux, 6,4 ha seraient destinés à la commercialisation auprès des entreprises ; après négociation avec Figeac-Aéro, le prix de vente des parcelles commercialisables (12,50 €HT/m²) serait diminué de 1 €HT/m² par tranche de 100 emplois créés. Enfin, étant donné le reproche adressé au Grand-Figeac d'étendre d'une manière délibérée la ZA de l'Aiguille ces dernières années, ce projet d'aménagement aurait fait l'objet de modifications (suite à la concertation avec les riverains) avant d'être adopté en Conseil communautaire.

9) Acquisition d'un bien immobilier à l'Aiguille :

Compte tenu de la « grève de la faim » entamée en décembre 2016 par Mr Diaz résidant au lieu dit Pech d'Etampes à proximité immédiate de la zone d'activités de l'Aiguille et de son souhait de vendre sa maison, le Grand-Figeac a décidé d'acquérir ce bien immobilier pour un montant de 190000 € (dont 64000 € à charge de Figeac). Le Grand-Figeac espère louer cette maison à des stagiaires ou apprentis.

Aucune explication ne fut fournie concernant le montant de la participation de Figeac à cette opération. Cet exemple risquant de faire jurisprudence pour d'autres biens immobiliers proches de zones d'activités, Henri Szwed a demandé à André Mellinger d'anticiper en saisissant la commission communale des impôts directs afin de diminuer les bases des TF et TH pour les riverains de l'Aiguille impactés par l'extension de cette zone industrielle.

10) Quercypôle, zone d'activités (ZA) de Cambes à Lissac :

En matière de stratégie de développement économique, seules deux zones d'activités (sur la dizaine que compte le Grand-Figeac) focalisent l'attention des décideurs : l'Aiguille et Quercypôle. A l'Aiguille, après avoir aménagé 13 ha à l'Ouest de la RD822 pour satisfaire l'expansion de Figeac Aéro, 10 ha sont en cours d'aménagement afin d'agrandir cette ZA sur Herbemols, la cadence effrénée des travaux étant peu compatible avec la protection environnementale du site.

Quant à la ZA « Quercypôle », le bilan est mitigé et se répartit sur 3 zones :

- La zone 1 (10 ha aménagés) est quasiment pleine avec la pépinière et l'hôtel d'entreprises, 15 sociétés (dont Aérofonctions, Lotoquine, AT2D, MCM Construction, VPM Automation, Eiffage Energie, bâtiment CCI), 135 emplois ; la surface encore libre

pourrait accueillir la légumerie de l'APEAI et un centre de formation technique de la Mécanic Vallée (projet Perform).

- En zone 2 (10 ha dont 6 aménagés), les entreprises Whylot et Bodycote sont implantées, soit une quarantaine d'emplois. Pas d'autre demande exprimée pour l'instant.
- Zone 3 : après Cambes, le Grand-Figeac termine d'acquérir 30 ha de terrains sur la commune de Lissac et entame les études nécessaires à leur aménagement. Anticipation certes, mais quel investissement sur ce secteur au regard des besoins potentiels !